

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2026

SOMMAIRE

Préambule	2
Partie I : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget 2026	3
Partie II : Balance générale du budget primitif 2026	4
Partie III : Budget d'exploitation	4
A) Les recettes d'exploitation	4
B) Les dépenses d'exploitation	6
Partie IV : Budget d'investissement	13
A) Les recettes d'investissement	13
B) Les dépenses d'investissement	14
Partie V : Dettes	17
A) L'emprunt	17
B) Le contrat PPP.....	18
C) La ligne de trésorerie	18
Partie VI : Gestion pluriannuelle des dépenses	18
Parties VII : Analyse des principaux ratios	19
Conclusion	20

PREAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. S'agissant de MARTINIQUE TRANSPORT, il doit être voté par le Conseil d'administration avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à l'activité transport et la gestion courante des services de la collectivité. La section d'investissement quant à elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

I/Rappel : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget 2026

L'affectation des résultats consiste à couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Les résultats prévisionnels de l'année 2025 se présentent comme suit :

Section d'exploitation (en €)	
Recettes totales d'exploitation	153 905 190,82
Dépenses totales d'exploitation	155 583 018,21
Résultat de l'exercice	-1 677 827,39
Résultat net d'exploitation reporté N-1	2 051 558,58
Résultat à affecter (I)	373 731,19
Recettes reportées	0,00
Dépenses reportées	-1 088 896,16
Résultat cumulé	-715 164,97

Section d'investissement (en €)	
Recettes totales d'investissement	36 798 414,98
Dépenses totales d'investissement	16 299 788,40
Solde d'exécution de la section d'investissement	20 498 626,58
Résultat net d'investissement reporté N-1	555 485,49
Résultat net d'investissement	21 054 112,07
Recettes reportées	5 641 464,97
Dépenses reportées	15 179 702,29
Excédent de Financement (II)	11 515 874,75

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 11 515 874,75 € après la prise en compte des restes à réaliser. En conséquence, il n'y a pas d'affectation du résultat à l'article 1068.

Les crédits seront donc repris de la façon suivante :

- le solde d'exécution reporté en recette d'investissement (001) pour 21 054 112,07 € ;
- le résultat d'exploitation reporté en recette d'exploitation (002) pour 373 731,19 €.

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'exploitation	373 731,19 €	Recettes d'investissement	0,00 €
(002- Excédent d'exploitation reporté de 2025)		(1068-Affectation des résultats)	
		Recettes d'investissement	21 054 112,07 €
		(001- Solde d'exécution positif reporté de 2025)	

II/Balance générale du budget primitif 2026

Le budget 2026 qui s'élève à **223 315 556,00 €** est réparti à raison de **158 530 032,00 €** en section d'exploitation et **64 785 524,00 €** en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	158 530 032,00	64 785 524,00	223 315 556,00
RECETTES	158 530 032,00	64 785 524,00	223 315 556,00

III/Budget d'exploitation

La section d'exploitation regroupe toutes les charges relatives à l'activité transport sur l'ensemble du territoire mais également toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de MARTINIQUE TRANSPORT. Ces dépenses sont financées par quatre principales recettes : la contribution des collectivités membres, les produits issus de la vente des titres de transport scolaire, les recettes commerciales et les produits provenant de la fiscalité, à savoir le versement mobilité et la taxe sur les carburants.

A/Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation du budget de Martinique Transport s'élèvent à **158 530 032,00€** au titre de l'exercice 2026. Le montant alloué à chaque chapitre se présente comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION (en €)				
Chapitres	Libellés	BP 2025+DM	BP 2026	Variation 2026/2025
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	10 826 073,00	12 550 000,00	15,92%
73	Produits issus de la fiscalité	60 000 000,00	58 000 000,00	-3,33%
74	Subventions d'exploitation	78 100 000,00	77 500 000,00	-0,77%
75	Autres produits de gestion courante	7 300 000,00	10 106 300,81	38,44%
77	Produits exceptionnels	20 000,42	0,00	-100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		156 246 073,42	158 156 300,81	1,22%
042	Opération ordre transfert entre section	0,00	0,00	-
043	Opération ordre intérieur de la sections	0,00	0,00	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		0,00	0,00	-
002	Excédent d'exploitation reporté	2 051 558,58	373 731,19	-81,78%
TOTAL GENERAL		158 297 632,00	158 530 032,00	0,15%

Le **chapitre 70** comptabilise tous les produits issus de la vente de titres de transport pour un montant total de **12 550 000,00 €**. Au budget 2026, seront donc inscrits les montants suivants :

- titres de transport scolaire : **3 200 000,00 €**
- titres de transport du réseau centre : **1 600 000,00 €**
- titre de transport du réseau nord : **3 800 000,00 €**
- titre de transport du réseau sud : **2 700 000,00 €**
- titre de transport réseau maritime : **1 250 000,00 €.**

Le **chapitre 73** reprend le montant prévu au titre du versement mobilité pour un total de **58 000 000,00 €**. Cette prévision a été estimée par rapport au montant de l'année 2025.

Les contributions des collectivités membres au titre de l'année 2026, indiquées au **chapitre 74** pour un montant total de **77 500 000,00 €**, correspondent aux prévisions suivantes :

- CAP NORD : 500 000,00 €
- CACEM : 1 000 000,00 €
- CAESM : 1 000 000,00 €
- CTM : 75 000 000,00 €

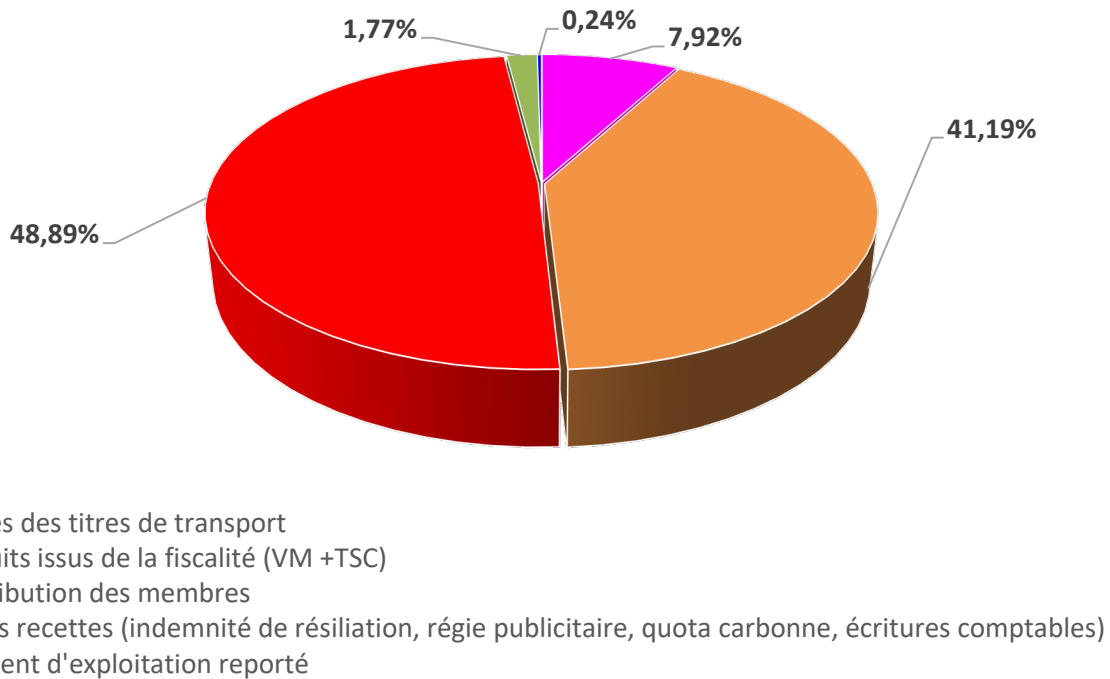
Le **chapitre 75** présente les recettes liées à la taxe sur le carburant pour **7 300 000,00 €**. L'estimation de cette recette est basée sur l'encaissement de 2025.

Par ailleurs, l'indemnité de résiliation de **2 318 555,80 €** sera reversée à MARTINIQUE TRANSPORT par l'ancien délégataire du centre, suite au maintien de l'agrément fiscal afférent au dispositif des véhicules et conformément à la convention conclue dans le contexte de la résiliation de la DSP du réseau centre.

A celles-ci s'ajoutent les recettes liées à la régie publicitaire pour **100 000,00 €**, l'attribution du produit du quota carbone pour **372 745,00 €** et **15 000,01 €** qui présente les écritures comptables dans le cadre du remboursement des titres de transport scolaire selon les modalités prévues par le règlement du transport scolaire.

La ligne budgétaire 002 reprend l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2025 soit **373 731,19 €**.

REPARTITION DES RECETTES TOTALES D'EXPLOITATION 2026



SYNTHESE

Les recettes de la section d'exploitation budgétisées à hauteur de 158 530 032,00 € sont constituées essentiellement de la contribution des membres (48,89 %) et de la fiscalité (le versement mobilité et la taxe sur les carburants : 41,19 %). Ces recettes permettent le financement des dépenses d'exploitation axées principalement sur l'activité transport.

B/Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont ainsi été estimées à **158 530 032,00 €** pour 2026. Elles sont de trois types :

- Les charges liées à l'organisation du transport sur le territoire
- Les charges relatives au fonctionnement des services
- Les écritures comptables.

Ces dépenses sont restituées dans les différents chapitres du tableau ci-dessous.

DEPENSES D'EXPLOITATION (EN €)						
Chapitres	Libellés	BP 2025 +DM	Reste à réaliser 2025 (A)	Propositions nouvelles (B)	BP 2026 (A+B)	Variation 2026/2025
011	Charges à caractère général	121 205 194,53	1 059 657,04	128 725 631,83	129 785 288,87	7,08%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 858 896,00	0,00	5 406 932,00	5 406 932,00	11,28%
65	Autres charges de gestion courante	28 970 875,34	29 239,12	19 982 271,01	20 011 510,13	-30,93%
66	Charges financières	446 481,13	0,00	408 354,00	408 354,00	-8,54%
67	Charges exceptionnelles	369 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	-97,83%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		155 850 447,00	1 088 896,16	154 531 188,54	155 620 085,00	-0,15%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	-
042	Opération ordre transfert entre sections	2 447 185,00	0,00	2 909 947,00	2 909 947,00	18,91%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		2 447 185,00	0,00	2 909 947,00	2 909 947,00	18,91%
TOTAL GENERAL		158 297 632,00	1 088 896,16	157 441 135,84	158 530 032,00	0,15%

Le budget 2026 comporte les restes à réaliser de l'année 2025 qui s'élèvent à **1 088 896,16 €** et concernent les différentes dépenses hors transport.

Les nouvelles dépenses d'exploitation inscrites au budget 2026 pour un montant de **157 441 135,84 €** sont les suivantes :

● **Au chapitre 011 « Charges à caractère général »** sont prises en considération les dépenses permettant le fonctionnement de MARTINIQUE TRANSPORT mais également les charges permettant de mener à bien l'activité transport. On retrouve :

- Les coûts afférents au transport (hors RTM) : 124 140 206,83 €

1) Les dépenses en matière de **transport scolaire** représentant **16,48 %** des charges à caractère général. L'exploitation du réseau scolaire est assurée par 29 lots pour les circuits intra-communaux, intracommunautaires et intercommunautaires. A cela, il convient d'ajouter la prise en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap assurée par 12 lots.

Le coût total du transport scolaire s'élève donc à **21 392 778,83 €**.

2) Le **transport urbain du centre** est assurée par 8 lots depuis le 1 septembre 2025. Pour l'année 2026, l'enveloppe budgétaire dédiée à ce réseau s'élève à **41 178 303,00 €** soit **31,73 %** des charges à caractère général.

3) Le **transport urbain du sud** est exploité par un nouveau délégataire depuis le 1 juillet 2024. Les crédits inscrits au budget s'élèvent à **24 682 068,00 €**

4) Le **réseau nord** est exécuté par 3 titulaires et un sous-traitant jusqu'en août 2026. A partir de septembre 2026, deux lots seront attribués, un pour le nord caraïbe et l'autre pour le nord atlantique.

Le coût financier total est estimé à **30 320 930,00 €** soit **23,36 %** des charges à caractère général.

5) S'agissant du **réseau maritime**, les dépenses prévues au budget s'établissent à **6 566 127,00 €**.

Comme évoqué lors de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2026, les charges dues au titre du budget 2025 représentent :

IMPAYES DE 2025 LIES A L'ABSENCE DE CREDITS BUDGETAIRES		
Chapitre budgétaire	Libellé	Montant (en €)
011	Transport scolaire	7 554 222,66
	Transport réseau centre	11 861 380,95
	Transport réseau nord	7 498 880,37
	Transport réseau sud	14 134 321,20
	Transport réseau maritime	3 560 256,75
	TOTAL	

- Les autres charges : 4 585 425,00 €

1) Le **contrat PPP**, pour une enveloppe de **1 000 000,00 €**, affectée aux échéances liées à la maintenance.

2) Les dépenses consacrées au personnel portant sur les charges afférentes au personnel (frais de formation des agents et apprentis, contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, fournitures de petits équipements) : **68 110,00 €**.

3) Les frais de fonctionnement de l'établissement tels que les frais de télécommunication et d'électricité, les loyers, les frais de nettoyage, le carburant, les diverses maintenances... : **2 588 555,00 €**

4) Les actions marketing et de communication : **170 760,00 €**

5) Les dépenses annexes liées aux investissements et à la gestion du patrimoine tels que l'entretien des gares du TCSP, locations de bus sur le nord, entretien des sanitaires fixes : **758 000,00 €**

● **Au chapitre 012** sont imputées **les charges de personnel et frais assimilés**. MARTINIQUE TRANSPORT compte dans ses effectifs 71 agents à temps complet et 2 apprentis (contractuels de droit privé). Le coût des charges est évalué à **5 406 932,00 €**.

REPARTITION PAR CATEGORIE AU 01/01/2026*

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Titulaires et Stagiaires	11	10	31	52
Contractuels	3	11	5	19
TOTAL	14	21	36	71

*hors apprentis (...)

Les agents de catégorie C sont plus représentatifs soit **49,32 %** de l'effectif global de MARTINIQUE TRANSPORT.

REPARTITION PAR FILIERE ET CATEGORIE HIERARCHIQUE AU 01/01/2026

FILIERE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	FONCTIONNAIRES & STAGIAIRES	CONTRACTUELS	APPRENTIS	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	8	2	-	10
	B	2	8	-	10
	C	19	4	-	23
TECHNIQUE	A	3	1	-	4
	B	8	3	-	11
	C	12	1	-	13
SANS FILIERE	SANS CATEG. HIERAR.	-	-	2	2
TOTAL		52	19	2	73

Répartition par filière :

- 📌 Administrative : 43 agents représentant **58,90 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- 📌 Technique : 28 agents représentant **38,36 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- 📌 Sans filière : 2 agents en apprentissage représentant **2,74 %** du personnel de MARTINIQUE TRANSPORT

L'Établissement public MARTINIQUE TRANSPORT est composé en majorité de femmes, très présentes dans la filière administrative.

REPARTITION FEMMES/HOMMES AU 01/01/2026

FILIERE	CAT. HIERAR	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	A	5	5	10
	B	8	2	10
	C	21	2	23
TECHNIQUE	A	3	1	4
	B	4	7	11
	C	2	11	13
SANS FILIERE	SANS CAT. HIERAR	1	1	2
TOTAL		44	29	73

Les principaux axes de travail RH au titre de l'année 2026 s'articulent autour des chantiers suivants :

- Organisation et déploiement des élections professionnelles au CST
- Poursuite du chantier relatif à la mise en conformité du temps de travail annuel à 1 607 heures
- Mise en œuvre effective de la convention de participation collective
- Refonte globale de l'organigramme de la structure
- Élaboration et déploiement d'un plan de formation pluriannuel

Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35h à 39h. Aucun agent n'est concerné par les avantages en nature.

Temps de travail	Nombre d'agents à temps complet	73
	Nombre d'agents à temps non complet	0
Avantages en nature	Nombre d'agents concernés	0
	Montants déclarés	0

● **Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** sont comptabilisées les dépenses ci-dessous :

- La **Régie des Transports de Martinique (RTM)** qui assure l'exploitation des deux lignes du BHNS, réalise des missions transversales (régulation, supervision, contrôle, vente de titres, maintenance) et la gestion des réseaux centre et du nord pour le compte de Martinique Transport. La contribution allouée pour 2026 s'élève à un total de **18 000 000,00 €**.
- D'autres dépenses, autres que le transport, sont comptabilisées dans ce chapitre, il s'agit principalement :
 - Des redevances liées au droit d'utilisation de certains logiciels : **903 000,00 €**
 - Du remboursement de la garantie de recette au titre de l'année 2021 : une dotation avait été accordée à MARTINIQUE TRANSPORT dans le cadre de la loi de finances initiale 2021. Ce

dispositif visait à assurer le niveau de ressources fiscales entre 2017 et 2019. Au regard du dynamisme favorable du versement mobilité et des recettes tarifaires de 2023 par rapport à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019, MARTINIQUE TRANSPORT doit rembourser l'intégralité de l'avance de **5 279 202,38 €** sur 6 ans à compter de 2025 selon le calendrier suivant, le montant à rembourser en 2026 s'élevant à **879 000,00 €**:

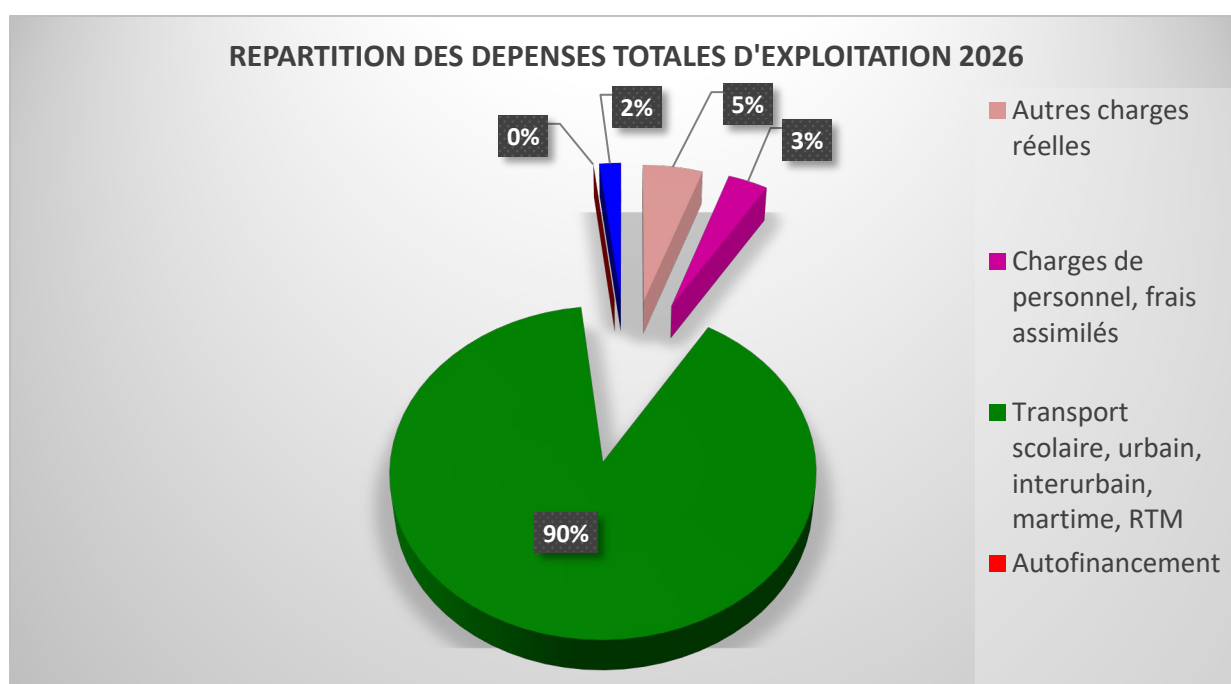
Année	Annuité	Montant restant dû
2025	879 000,00 €	4 400 202,38 €
2026	879 000,00 €	3 521 202,38 €
2027	879 000,00 €	2 642 202,38 €
2028	879 000,00 €	1 763 202,38 €
2029	879 000,00 €	884 202,38 €
2030	884 202,38 €	0,00 €

- Les autres dépenses telles que le remboursement des frais de transport scolaire, remboursement CNRACL, intérêts moratoires... : **200 271,01 €**.

● **Au chapitre 66 « charges financières »** on retrouve les intérêts liés à l'emprunt de **6 800 000,00 €** accordé par la Caisse d'épargne pour l'acquisition de bus pour les réseaux centre et nord. Le montant total s'élève à **258 354,00 €**. De plus, des intérêts à hauteur de **150 000,00 €** liés à la ligne de trésorerie ont été budgétés.

● **Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** sont comptabilisées les annulations de titres de transport scolaire sur les exercices antérieurs : **8 000,00 €**

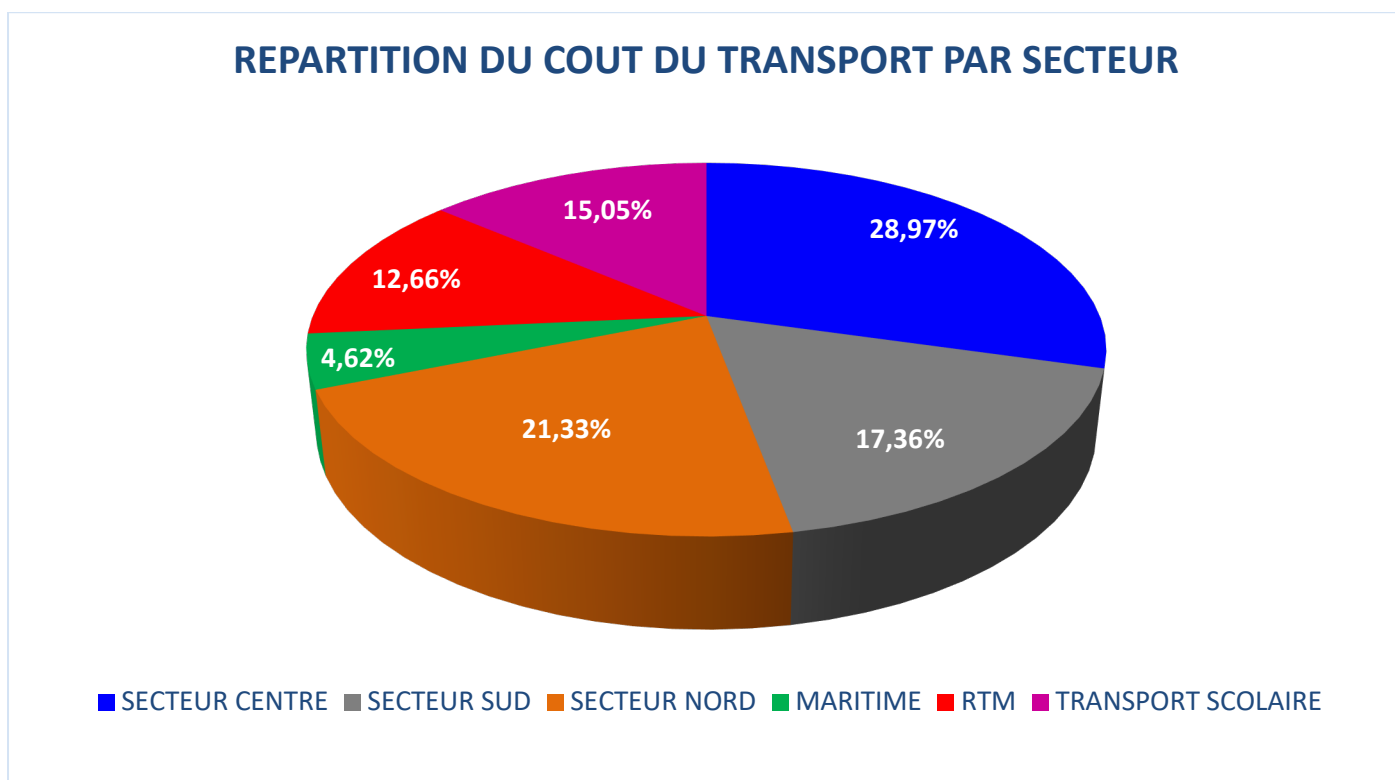
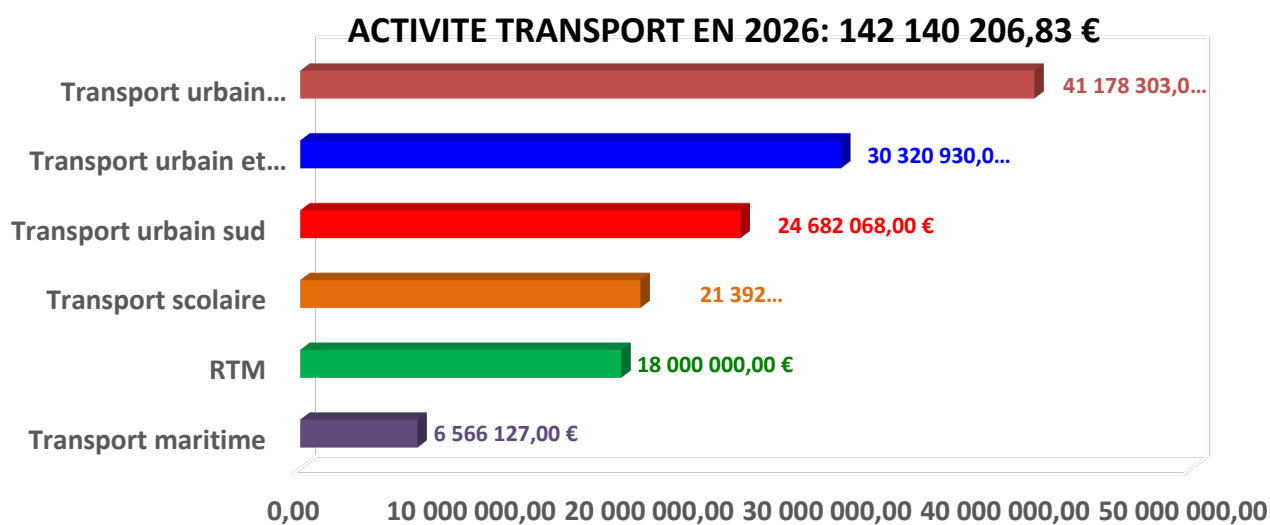
● **Le chapitre 042** comptabilise les amortissements des biens acquis pour un montant de **2 909 947,00 €**.



SYNTHESE

Les dépenses d'exploitation sont affectées en majeure partie aux dépenses relatives à l'activité transport. Elle représente un coût total estimé à 142 140 206,83 €.

La répartition par type de transport et par zone géographique s'établit de la façon suivante :



La section d'exploitation ne dégage pas d'excédent permettant de financer la section d'investissement. Il n'y a donc pas de virement de la section d'exploitation du chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » (dépenses d'exploitation) à la section d'investissement chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » (recettes d'investissement).

IV/Budget d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissement pour l'année en cours qui seront financés principalement par la contribution de la CTM, les subventions d'investissement et l'excédent reporté de 2026.

A/Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée par des restes à réaliser au 31 décembre 2025 et des propositions nouvelles.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)						
Chapitres	Libellés	BP 2025+DM	Restes à réaliser 2025 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2026 (A+B)	Variation 2026/2025
13	Subventions d'investissement	37 291 680,12	5 641 464,97	35 000 000,00	40 641 464,97	8,98%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		37 291 680,12	5 641 464,97	35 000 000,00	40 641 464,97	8,98%
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	-
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 447 185,00	0,00	2 909 947,00	2 909 947,00	18,91%
041	Opérations patrimoniales	399 999,39	0,00	179 999,96	179 999,96	-55,00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 847 184,39	0,00	3 089 946,96	3 089 946,96	8,53%
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	555 485,49	0,00	21 054 112,07	21 054 112,07	3690,22%
TOTAL GENERAL		40 694 350,00	5 641 464,97	59 144 059,03	64 785 524,00	59,20%

Au niveau des **restes à réaliser** d'un montant total de **5 641 464,97 € (chapitres 13)**, on retrouve :

- Le solde de la subvention d'investissement 2025 de la CTM de **5 000 000,00 € (chapitre 13)**
- Les subventions accordées dans le cadre de l'acquisition de la solution SAEIV et du système billettique pour **641 464,97 € (chapitre 13)**.

Pour les **propositions nouvelles**, les recettes d'investissement (**chapitres 13, 040, 041 et 001**) sont prévues à hauteur de **59 144 059,03 €** et concernent :

- La contribution de la CTM pour **35 000 000,00 € (chapitre 13)**,
- Les amortissements des biens pour **2 909 947,00 (chapitre 040)**

- L'écriture comptable dans le cadre d'un remboursement d'une avance accordée dans le cadre des marchés relatifs à l'acquisition du matériel billettique et des poteaux d'arrêt : **179 999,96 € (chapitre 041)**
- L'excédent 2025 reporté de **21 054 112,07 € (chapitre 001)**.

B/Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget 2026 sont constituées des restes à réaliser au 31 décembre 2025 et des propositions nouvelles pour le programme d'investissement 2026.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)						
Chapitres	Libellés	BP 2025+DM	Restes à réaliser 2025 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2026 (A+B)	Variation 2026/2025
13	Subventions d'investissement	2 600 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	733 192,91	0,00	768 721,00	768 721,00	4,85%
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	11 296,34	25 000,00	36 296,34	20,99%
21	Immobilisations corporelles	25 050 678,31	14 541 511,95	38 452 100,75	52 993 612,70	111,55%
23	Immobilisations en cours	11 880 479,39	626 894,00	7 680 000,00	8 306 894,00	-30,08%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		40 294 350,61	15 179 702,29	49 425 821,75	64 605 524,04	60,33%
041	Opérations patrimoniales	399 999,39	0,00	179 999,96	179 999,96	-55,00%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		399 999,39	0,00	179 999,96	179 999,96	-55,00%
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL GENERAL		40 694 350,00	15 179 702,29	49 605 821,71	64 785 524,00	59,20%

Au niveau des **restes à réaliser** d'un montant total de **15 179 702,29 €**, on retrouve :

- L'acquisition du matériel de transport : **12 948 979,65 € (chapitre 21)**
- L'acquisition d'équipements informatiques pour le système billettique : **1 323 857,30 € (chapitre 21)**
- L'avance forfaitaire de la DSP maritime : **626 894,00 € (chapitre 23)**
- L'implantation des poteaux d'arrêt : **249 366,73 € (chapitre 21)**
- Equipements pour l'établissement : **30 604,61 € (chapitres 20 et 21)**

Pour les **propositions nouvelles**, les dépenses d'investissement (**chapitres 13, 16, 20, 21 et 23**) sont prévues à hauteur de **49 605 821,71 €**, correspondant à :

► **L'amélioration du réseau : 31 635 600,75 €**

***Matériels d'exploitation : 28 950 000,00 € (chapitre 21)**

- L'acquisition de bus et de navires sur les réseaux pour un montant de **25 950 000,00 €**.
- La remise en état des bateaux : **3 000 000,00 €**

***Modernisation du transport urbain/maritime : 2 685 600,75 € (chapitre 21)**

- La suite des projets « SAEIV et billettique » et l'initiation de la mise en œuvre d'une solution de comptage des passagers afin d'améliorer l'exploitation des différents réseaux : **2 685 600,75 €**

► **La gestion du patrimoine : 6 735 000,00 €**

***Aménagement du territoire : 1 235 000,00 € (chapitre 21)**

- La mise en place des poteaux d'arrêt sur une partie du territoire pour un montant de **450 000,00 €**
- Les mobiliers urbains et signalétiques, équipements divers dans les pôles d'échange et les gares : **785 000,00 €**

***Assise foncière : 5 500 000,00 € (chapitre 21)**

- Terrains nus au lotissement La Trompeuse et du centre technique de transport (CTT): **5 500 000,00 €**

► **La subvention à verser à la RTM : 2 500 000,00 €**

Il s'agit d'une subvention de **2 500 000,00 €** à verser à la RTM pour l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (**chapitre 13**).

► **Les avances d'investissement : 180 000,00 €**

-Pour les marchés relatifs à la billettique et les poteaux d'arrêt, des avances peuvent être versées à chaque bon de commande émis. Le coût prévu est de **180 000,00 € (chapitre 23)**.

► **L'équipement pour le fonctionnement de l'établissement : 106 500,00 €**

***Licences et logiciels : 25 000,00 (chapitre 20)**

Il s'agit de l'acquisition de licences et logiciel pour le fonctionnement de l'établissement

***Amélioration fonctionnement de l'établissement (chapitre 21) : 81 500,00€**

- L'acquisition de matériels informatiques pour le fonctionnement de l'établissement : **74 500,00 €**

- Les acquisitions diverses relatives au matériel nécessaire pour les services et l'aménagement des locaux de Martinique Transport (mobilier...) pour **7 000,00 €**.

► **La gestion de la dette : 8 268 721,00 €**

* **Remboursement du capital de la dette : 768 721,00 € (chapitre 16)**

- Le remboursement du capital du prêt de **6 800 000,00 €** obtenu pour l'acquisition de 23 véhicules en 2023.

* **Contrat PPP : 7 500 000,00 € (chapitre 23)**

- Les échéances du contrat PPP pour **7 500 000,00 €** concernant les loyers d'investissement.

► **Ecriture comptable : 179 999,96 €**

- L'écriture comptable des remboursements des avances accordées dans le cadre des marchés du système billettique et des poteaux d'arrêt (**chapitre 041**)

SYNTHESE

Les projets inscrits au budget 2026 permettront d'améliorer d'une part le service rendu aux usagers et d'autre part de renforcer le suivi de l'exécution des différents services.

V/Dettes

A/L'emprunt

Les échéances prévisionnelles de remboursement du prêt de **6 800 000,00 €** obtenu pour l'acquisition de 23 véhicules s'énoncent comme suit :

Dette	Caisse d'épargne
Montant initial	6 800 000,00 €
Durée du prêt	8 ans
Profil d'amortissement	Trimestriel
Taux d'intérêt	4,760%
Capital restant dû au 01/01/2026	5 713 017,47 €
Remboursement du capital de la dette en 2026	768 720,82 €
Intérêt en 2026	258 353,22 €
Capital restant dû au 31/12/2026	4 944 296,65 €

B/Le contrat PPP

Les loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat PPP impactent la section d'exploitation et la section d'investissement pour un montant total de **8 500 000,00 €** réparti de la façon suivante :

- Les loyers de fonctionnement sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour une enveloppe de **1 000 000,00 €** en tenant compte des révisions qui seront définitivement connues au mois d'octobre 2026.
- Les loyers d'investissement sont pris en compte à l'article 235 « Part investissement PPP » pour un budget de **7 500 000,00 €** versés aux prêteurs (Agence Française de Développement-AFD et Caisse des Dépôts et Consignations-CDC) et à la société Caraïbus.

C/La ligne de trésorerie

Le conseil d'administration du 5 novembre 2024 a validé la modification du montant maximum de la ligne de trésorerie dont le plafond est désormais fixé à **15 000 000,00 €**. Afin de gérer des insuffisances de trésorerie, le Président pourra recourir à la ligne de trésorerie durant l'année 2026.

Il convient de noter que la ligne de trésorerie n'a aucune incidence sur le budget 2026.

VI/Gestion pluriannuelle des dépenses

L'AE/CP est un instrument de pilotage financier permettant la gestion pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

Pour faire face aux contraintes budgétaires et avoir une meilleure lisibilité quant à l'évolution des différents contrats de transport public, il avait été proposé de créer des autorisations d'engagement pour le transport d'une durée de 3 ans pour imputer les dépenses afférentes. Les montants sont les suivants :

N°AE/CP	Libellé	AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2025-01	Transport urbain centre	91 658 115,00	27 658 115,00	32 000 000,00	32 000 000,00
2025-02	Transport urbain/interurbain nord	70 141 273,00	23 141 273,00	23 500 000,00	23 500 000,00
2025-03	Transport urbain sud	95 600 510,00	31 600 510,00	32 000 000,00	32 000 000,00
2025-04	Transport scolaire	63 000 200,00	21 800 200,00	20 600 000,00	20 600 000,00
2025-05	Transport maritime	22 078 473,00	7 078 473,00	7 500 000,00	7 500 000,00
Montant total des AE/CP		342 478 571,00	111 278 571,00	115 600 000,00	115 600 000,00

Afin de permettre une plus grande souplesse dans la gestion des coûts du transport, il est proposé d'abroger les AE/CP du transport pour en créer une seule qui reprendra le cumul des montants ci-dessus. Il s'agit de faciliter la gestion des éléments financiers non connus à ce jour, à savoir : la révision des prix mais aussi les travaux d'optimisation des dessertes programmés qui pourront réduire les coûts et être affectés à une autre dépense.

Par ailleurs, il convient de réajuster le montant des CP 2026 à hauteur du coût du transport inscrit au budget 2026. Ces autorisations d'engagement pourront faire l'objet de modifications durant l'année 2026.

N°AE/CP	Libellé	AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2026-01	Activité transport (hors RTM)	351 018 777,83	111 278 571,00	124 140 206,83	115 600 000,00

VII/Analyse des principaux ratios

Les ratios financiers permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses d'une structure.

Dépenses de personnel/dépenses réelles d'exploitation : 3,47 %

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées, elles ne représentent que 3,47 % des dépenses réelles d'exploitation.

Dépenses transports / dépenses réelles d'exploitation : 91,34 %

91,34 % des dépenses réelles d'exploitation sont consacrées aux dépenses afférentes à l'activité transport sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du premier poste de dépense du budget de MARTINIQUE TRANSPORT.

Contribution des membres en exploitation/ recettes réelles d'exploitation : 49,00 %

La contribution des membres constitue la ressource financière la plus importante qui permet de faire face aux dépenses de fonctionnement.

Ressources financières propres d'exploitation/ recettes réelles d'exploitation : 49,22 %

Les ressources financières propres d'exploitation, composées du versement mobilité, de la taxe sur les carburants et des recettes relatives aux ventes de titres de transport, représentent 49,22 % des recettes réelles d'exploitation. Martinique Transport n'est pas suffisamment autonome financièrement pour mener à bien l'activité transport sur le territoire. Les contributions des membres demeurent essentielles pour assurer la gestion du transport.

Fiscalité/ recettes réelles d'exploitation : 41,29 %

Bien que ne pouvant suffire à la réalisation de son activité principale, le transport public, les recettes fiscales (versement mobilité et la taxe sur les carburants) demeurent néanmoins importantes et constituent la deuxième ressource financière de l'établissement.

Encours de la dette/recettes réelles d'exploitation : 3,61 %

Ce ratio également appelé « ratio de surendettement » permet de mesurer le poids de la dette (uniquement l'emprunt) par rapport à la richesse de la collectivité.

En conclusion,

Martinique Transport continue de mener toutes les investigations nécessaires afin de performer les différents réseaux, en dépit des très nombreuses difficultés techniques rencontrées et en tenant compte des contraintes budgétaires non moins importantes. Ces actions sont axées sur l'optimisation des dessertes, l'augmentation de la capacité globale de transport avec l'acquisition des véhicules dans le but d'offrir un meilleur service, le choix du mode de gestion le plus adapté en fonction du secteur.

Il vous est proposé un vote du budget par nature avec la possibilité pour l'ordonnateur de faire des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Je vous prie, Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, de délibérer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.